Recours introduit le 18 mai 2018 — Serenity Pharmaceuticals/EUIPO — Gebro Holding (NOCUVANT)

(Affaire T-321/18)

(2018/C 240/70)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Serenity Pharmaceuticals LLC (Milford, Pennsylvanie, États-Unis) (représentant: J. Day, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Gebro Holding GmbH (Fieberbrunn, Autriche)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: la partie requérante

Marque litigieuse concernée: la marque de l'Union européenne verbale «NOCUVANT» — Demande d'enregistrement n° 13 053 434

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 8 mars 2018 dans l'affaire R 584/2017-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- annuler la décision rendue par la division d'opposition le 27 janvier 2018 dans le cadre de la procédure d'opposition n° B 002437922;
- condamner l'EUIPO et Gebro Holdings GmbH à leurs propres dépens ainsi qu'à ceux de la partie requérante.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 47, paragraphe 2, du règlement nº 2017/1001;
- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 2017/1001.

Recours introduit le 22 mai 2018 — Fomanu/EUIPO — Fujifilm Imaging Germany (Représentation d'un papillon)

(Affaire T-323/18)

(2018/C 240/71)

Langue de dépôt de la requête: l'allemand

Parties

Partie requérante: Fomanu AG (Neustadt a.d. Waldnaab, Allemagne) (représentant: S. Reichart)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Fujifilm Imaging Germany GmbH & Co. KG (Willich, Allemagne)